

DIRECTRICE DU PÔLE
Sophie Douté

AFFAIRES FINANCIÈRES
Ronan Guiheneuf
DIRECTEUR

RECETTES ET DOSSIER PATIENT
Marie Boyer
DIRECTRICE

**APPUI AUX PROJETS ET
AUX ORGANISATIONS -
CONTRÔLE DE GESTION**
Caroline Maringue
DIRECTRICE

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**
Anne Passelande
RESPONSABLE

**DECISION PPERF N°10 038/2019
FIXANT LE LOYER MENSUEL
POUR L'HEBERGEMENT AUX INTERNATS
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020**

Vu l'article L6143.7 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, le loyer mensuel d'hébergement aux internats de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital St Jacques et de l'Hôpital Lâennec est fixé à compter du 1^{er} janvier 2020 à 75,90€.

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **31 DEC. 2019**

Marie BOYER
Directrice des Recettes et du Dossier Patient
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc
et des Ressources Financières

